

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 2 mars 2023	L'an deux mille vingt trois Le neuf mars
DATE D'AFFICHAGE 2 mars 2023	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Etaient présent(e)s</u> : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – M. FAUCHÉ Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry – Mme BILIEU Carine.
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 22	
VOTANTS : 27	
	<u>Absent(e)s représenté(e)s</u> : M. GAUTHIER Dominique – M. AURTENECHÉ Michel – Mme MOAL Sylvie – Mme LEROMAIN Nadège – M. GOFF Jullian.
	Frédéric DA SILVA a été désigné secrétaire de séance.

TARIF DES HIVERNALES 2023

Le Conseil Municipal est informé que l'édition 2023 du festival « Les Hivernales » a été accueillie sur la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, le vendredi 3 février 2023. Cette année, un contrat a été signé avec la compagnie « Léandre » pour le spectacle « Fly me to the Moon ».

Cet évènement souligne la volonté politique de proposer des manifestations culturelles régulières sur le territoire. De plus, ce festival bénéficie d'une mutualisation des moyens (intercommunalité) permettant de proposer une programmation plus qualitative.

Enfin, le cadre de répartition des recettes est le suivant : 60% de la recette nette du spectacle revient à la compagnie et 40 % à la commune, avec un minimum garanti de 3 481,50 € TTC pour la compagnie.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat proposé par la compagnie « Léandre » pour le spectacle « Fly me to the Moon »,

Considérant l'intérêt pour la commune d'accueillir le festival « Les Hivernales 2023 » et de proposer aux habitants le spectacle « Fly me to the Moon » de la compagnie « Léandre »,

Considérant que le Conseil Municipal a la compétence pour fixer les conditions tarifaires des manifestations,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

PREND NOTE que le festival Les Hivernales s'est tenu sur la commune le 3 février 2023,

FIXE les tarifs suivants pour les entrées du spectacle « Fly me to the Moon » de la compagnie « Léandre » dans le cadre des « Hivernales 2023 » :

- Gratuité pour les Buxéens ;
- Tarif réduit : 5 € pour les mineurs extérieurs à la commune de Boissy-sous-Saint-Yon ;
- Plein tarif : 7 € pour les majeurs extérieurs de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon.

PRECISE que les crédits budgétaires de l'année sont suffisants.

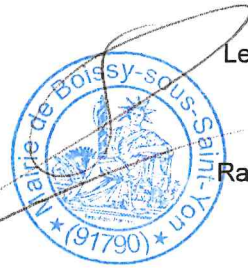
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20230309-DEL2023-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 16/03/2023



Le Maire,

Raoul SAADA

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.